

## PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE EXCEPTIONNEL du 24 novembre 2020

### **Présents :**

#### **Les représentants de l'équipe enseignante :**

Mesdames Boisvyon, Davy, Desilles, Ferchaud, Guillot, Joubert, Krembel, Laisné, Le Cocq

#### **Les représentants de la Mairie :**

Mesdames Descormiers, Morel

#### **Les représentants des parents d'élèves :**

Madame Cariou-Dourmap, Messieurs Cazin, Cormerais, Joannic et Lehuger

Monsieur Chevalier, le DDEN

### **Absents :**

Madame Le Meur, Inspectrice de l'Education Nationale de la Circonscription de Liffré

Monsieur Michot, Maire de Chasné Sur Illet

Messieurs Car, Launay et Ollitrault, représentants des parents d'élèves

-----

Le conseil d'école du 3 novembre n'avait pas pu aborder tous les points prévus à l'ordre du jour du fait du départ des représentantes de la mairie suite à un problème de connexion (conseil en conférence virtuelle). Un conseil exceptionnel a donc eu lieu le 24 novembre pour répondre aux sujets non traités.

Avant de commencer, l'équipe enseignante et les parents élus ont souhaité préciser le rôle du conseil d'école. Ce dernier est un lieu de rencontre entre les enseignants, les parents d'élèves et la mairie dans lequel des décisions sont prises pour améliorer le fonctionnement de l'école. Le conseil d'école est une entité qui a un rôle à jouer pour proposer un projet commun, soutenu par tous ses membres. La mairie doit être partie prenante du projet.

Cependant, les décisions prises pendant le conseil d'école sont parfois remises en question par d'autres personnes, ou bien aucune décision n'est prise et les réponses sont souvent retardées. Les enseignantes et les parents aimeraient avoir un meilleur suivi de l'avancement des questions posées au conseil d'école pour ne pas retrouver ces mêmes questions au conseil d'école suivant. Il est vrai qu'il y a parfois plusieurs intervenants pour obtenir une réponse et que cela prend du temps. Parfois il faut attendre la réponse d'une autre commission de la municipalité.

En tous les cas, la communication entre deux conseils d'école a besoin d'être fluidifiée.

## SECURITE

### Eclairage des passages piétons

Les parents d'élèves ne comprennent pas pourquoi les passages piétons devant l'école ne sont toujours pas éclairés correctement, alors que c'est une question de sécurité importante, notamment en cette période où les jours sont courts. Des lampes ont été installées mais elles n'éclairent pas suffisamment. La mairie indique que l'élu chargé de la question suit une formation en électrification et va se renseigner sur les normes en vigueur

pour l'éclairage de la commune et des passages piétons. Les parents suggèrent de faire une demande urgente au Syndicat Départemental d'Énergie 35.

### Exercices de sécurité

Un exercice incendie a été réalisé le 30 septembre 2020. Tout s'est bien passé, il n'y a rien à signaler.

Un entraînement au plan PPMS (intrusion malveillante) a eu lieu le 15 octobre. Les élèves avaient discuté de la situation en amont et sont restés cachés en silence dans leur classe. La chaîne d'alerte via le téléphone portable des enseignantes a été à peu près respectée mais une enseignante n'a pas entendu son téléphone. Cette méthode d'alerte reste artificielle car la plupart du temps les sonneries des téléphones sont coupées. Peut-être serait-il possible d'installer un système d'alerte par un signal lumineux dans les classes? Les dalles interactives dans les classes pourraient peut-être être connectées? Mme Laisné se renseigne auprès du fournisseur des dalles pour savoir ce qu'il en est.

### Registre de sécurité

Mme Laisné doit mettre à jour le registre de sécurité de l'école et demande que la mairie fournisse régulièrement les bilans écrits des contrôles ayant trait à la sécurité de l'école, comme le diagnostic amiante réalisé il y a quelques années (il n'y a pas d'amiante à l'école), le contrôle de la VMC ou la détection de radon dans les classes.

Dans le cadre du dispositif Vigipirate, elle demande également à être informée à l'avance du passage de spécialistes intervenant à l'école, ou qu'ils aient au moins un document écrit de la mairie.

## **FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE**

### Étude surveillée

Certains parents aimeraient que leurs enfants puissent faire leurs devoirs à l'école dans une étude surveillée. L'année dernière, la mairie avait mis en place une étude, le mercredi après-midi (encadrée par une personne bénévole) et le jeudi soir (par un agent communal). Du fait des conditions sanitaires, l'étude du jeudi n'a pas repris. Celle du mercredi après-midi a été maintenue jusqu'à la mi-novembre. Il est difficile de trouver des personnes en temps normal, d'autant plus en ce moment.

A défaut d'une étude, les parents d'élèves demandent si une salle pourrait être mise à disposition des enfants voulant faire leurs devoirs. Ce serait bien de prévoir cette possibilité dans les nouveaux locaux de la garderie une fois les travaux de la cantine terminés.

### Rythmes scolaires

Le sondage envoyé aux familles pour connaître leur avis sur la semaine de 4,5 jours a donné le résultat suivant : sur les 108 réponses reçues (sur 122 familles), 49,1 % des familles sont favorables à la semaine de 4,5 jours et 43,5 % à la semaine de 4 jours. Mme Morel venait juste d'avoir ces chiffres et n'a pas pu apporter de précisions sur les raisons exprimées par les familles.

La grande majorité de l'équipe enseignante préférerait revenir à la semaine de 4 jours. En effet, l'accueil obligatoire des enfants dès 3 ans n'offre pas de souplesse pour les enfants qui ont besoin de plus de repos (le mercredi en particulier). La sortie des classes à 15h30 ne convient pas aux PS qui font la sieste et sont réveillés trop tôt. La semaine de 4,5 jours permet de terminer plus tôt et d'offrir aux enfants des TAP après la classe, or ceux-ci sont actuellement relativement réduits et n'ont lieu parfois qu'une seule fois par semaine.

La mairie penche plutôt pour la semaine de 4,5 jours mais cela devrait être tranché en commission des affaires scolaires et voté en conseil municipal prochainement.

Pour choisir entre les 2 modalités, la mairie fait une proposition et le conseil d'école donne son avis. Le DASEN valide la décision et tranche s'il y a désaccord. Il prend en compte les arguments des uns et des autres.

La décision devant être prise pour le 5 février 2021, il semble nécessaire d'avancer le 2<sup>ème</sup> conseil d'école, initialement prévu le 4 février, pour statuer sur la question.

### Restaurant scolaire

Plusieurs questions des parents d'élèves concernaient le restaurant scolaire.

- Il est dit que les enfants du 1<sup>er</sup> service sont resservis alors que ceux du 2<sup>ème</sup> service ne le sont pas. La mairie assure que les enfants sont resservis s'il y a des restes. Elle constate par ailleurs que beaucoup de nourriture part à la poubelle.

- Les enfants du 2<sup>ème</sup> service se plaignent que les repas ne sont pas toujours très chauds, fait constaté également par les enseignantes. Pourtant, les plats sont mis au chaud en attendant le 2<sup>ème</sup> service.

- Le cuisinier devait avoir une formation qui a été annulée. En ce moment, il travaille avec un logiciel de nutrition (il a eu 2 jours de formation pour apprendre à l'utiliser).

- 24% des produits utilisés au restaurant scolaire sont bio.

- Depuis le début de l'année, les enfants ont les mêmes gouters tous les jours. Les parents demandent à ce que cette collation soit un peu plus variée, quitte à proposer du pain. Certains seraient intéressés par un menu des gouters affiché à la garderie pour savoir ce que leur enfant a mangé.

- Les parents avaient demandé s'ils pouvaient venir voir comment se passait un service de cantine pour proposer des aménagements, mais la mairie n'accepte pas que des personnes extérieures à l'école entrent dans la cantine.

- Le comité cantine va être remis en place avec 2 représentants des parents. Le but est de discuter de certains points à améliorer et d'en rendre compte au conseil d'école.

### Aide humaine

A partir de janvier, Mme Boscher qui intervient actuellement comme aide humaine dans la classe de GS-CE1 prendra ses fonctions sur un nouveau poste à plein temps à la mairie. L'école demande son remplacement à partir de janvier. Les représentantes de la mairie appuient cette demande qui sera examinée au conseil municipal du 3 décembre.

### Communication

L'équipe enseignante trouve que les informations données à l'école par la mairie le sont trop tardivement. Cette année, la date de clôture des comptes a été avancée et l'école a été prévenue 10 jours à l'avance. Elle demande que la mairie anticipe davantage et communique plus rapidement avec l'école. Mme Laisné souhaiterait également être informée des courriers communiqués aux familles par la mairie.

Les secrétaires de séance  
Mme Joubert, M. Cazin

La directrice de l'école  
Mme Laisné